

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2016

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibérations n°2016-06-02)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 - pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 - pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER (sauf délibération n°2016-06-19), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 - pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n°2016-06-13), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-06-23 à 26), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,
Mme Corinne BEBÏN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Mise à disposition des locaux de l'école maternelle La Farandole de Versailles au profit du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles (CRR).

Convention d'occupation temporaire de locaux et de remboursement de charges et de travaux.

M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5216-5 II-5 portant sur la compétence portant sur les équipements culturels et L.5211-1 et L.2121-21 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc reprenant la compétence équipements culturels et sportifs ;

Vu les délibérations n°2009-09-01 du Conseil communautaire du 15 septembre 2009, n°2011-03-17 du 29 mars 2011 et n°2013-12-31 du 10 décembre 2013 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs de Versailles Grand Parc ;

Vu la précédente délibération n°2015-06-22 du Conseil communautaire du 29 juin 2015 relative à l'approbation du programme de travaux, du coût d'objectif et de la désignation des membres du jury pour le marché négocié de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment auditorium du pôle musique du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles ;

Vu l'avis favorable de la commission culture et sports du 24 mai 2016.

• Dans le cadre de la réhabilitation du site historique de la Chancellerie du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles (CRR), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a souhaité organiser ses activités autour de trois pôles d'enseignement :

- le pôle art dramatique, accueilli depuis la rentrée 2014 au théâtre Montansier de Versailles ;
- le pôle danse et musique, inauguré le 30 mai 2016 dans l'enceinte de l'école élémentaire Lully-Vauban de Versailles ;
- le pôle musique du site historique du Conservatoire, sis 24 rue de la Chancellerie et composé de 3 bâtiments, qui a fait et fera encore l'objet de plusieurs phases de rénovation et d'aménagements.

• Depuis l'été 2015, chaque période de vacances scolaires a été mise à profit pour rénover l'hôtel de Pange (l'un des bâtiments du site historique du CRR) et en améliorer les performances acoustiques. Les dernières interventions auront lieu à l'été 2016.

Le deuxième bâtiment, du 19^{ème} siècle, subira cet été d'importantes transformations pour accueillir l'ensemble des activités administratives et d'accueil de l'établissement, libérant ainsi l'hôtel de Pange afin qu'il soit entièrement dédié à l'enseignement musical.

Enfin, dans le cadre du marché négocié de maîtrise d'œuvre qui a été confié à l'agence Parc architectes, la réhabilitation du corps de bâtiment de l'auditorium commencera en juillet 2016 pour une durée globale de travaux estimée à 15 mois.

Aujourd'hui, 215 heures d'enseignement hebdomadaire sont dispensées dans le bâtiment auditorium, auxquelles s'ajoutent 280 heures de travail individuel des élèves en studios et près de 115 répétitions et représentations publiques par an. L'auditorium abrite également un très riche *instrumentarium* de percussions, constitué au fur et à mesure du développement de cette classe historique du CRR.

• Pendant la durée des travaux, certains cours seront déplacés vers l'hôtel de Pange et vers le pôle danse et musique de Lully-Vauban. Pour le travail individuel des grands élèves, les autres établissements de l'intercommunalité pourront être sollicités. Enfin, les productions seront, en nombre réduit, accueillies dans différents théâtres et salles partenaires de Versailles Grand Parc.

A cette organisation, vient s'ajouter une externalisation indispensable des enseignements de percussions, du jazz, de l'orchestre symphonique et de l'orchestre de l'Association des parents d'élèves du conservatoire (aujourd'hui accueillie au CRR sous convention) qui sollicitent à la fois des espaces dédiés et des matériels incompatibles avec les locaux restants.

• Prévoyant de désaffecter en juillet 2016, hors logement, les locaux de l'actuelle école maternelle La Farandole située 18 rue Jean de la Bruyère à Versailles, la ville de Versailles a proposé d'y accueillir les activités précitées du Conservatoire pendant la durée des travaux.

La mise à disposition des locaux au profit de Versailles Grand Parc est consentie à titre gracieux par la ville de Versailles. Dans un souci de bonne gestion, celle-ci continuera à assurer les prestations liées au fonctionnement et à la gestion du bâtiment mis à disposition moyennant le remboursement des charges par Versailles Grand Parc. Elles sont estimées à 28 000 € par an.

Afin d'améliorer l'isolation acoustique des locaux de La Farandole, Versailles Grand Parc prendra en charge quelques travaux d'aménagement. Ceux-ci sont estimés à 27 000 € TTC. Il est à noter que la majeure partie de ces coûts correspond à l'acquisition de panneaux acoustiques démontables qui seront ensuite réaffectés sur le site de la Chancellerie.

Il convient de définir les modalités d'occupation temporaire et de travaux d'aménagement des locaux de La Farandole par le CRR de Versailles par convention.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'adopter les termes de la convention d'occupation temporaire des locaux de l'école maternelle La Farandole au profit du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de l'exercice en cours.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 78 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Simeoni)*

Pour le Président,
Par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_06_22

Résumé de l'acte : Mise à disposition des locaux de l'école maternelle La Farandole de Versailles...

Date de décision : 27/06/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 29/06/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160627-2016_06_22-DE

Pièces jointes :

2016-06-22 - Occupation temporaire La Farandole.pdf

2016-06-22 annexe.pdf

Historique :

29/06/2016 17:21:21	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:23:03	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:35	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:45	Accusé de réception reçu	

